

*Loi anti-inflation*

En second lieu, le gouvernement a avancé que notre politique des prix nous éliminait des marchés. Si cet argument est juste, cette situation pourrait être grave particulièrement à cause du chômage qui nous menace. Encore une fois, le comité n'en a eu aucune preuve. La plus récente preuve disponible a été donnée, hier, par Statistique Canada, dans les chiffres sur le commerce. Si ces chiffres appuient le point de vue du gouvernement selon lequel notre politique des prix nous élimine des marchés, il faudrait que notre parti examine très sérieusement cet argument. Mais ils ne l'appuient pas. Les renseignements fournis hier par l'organisme même du gouvernement indiquent qu'au cours des dix premiers mois de l'année en cours, l'ensemble des exportations se sont accrues de 1 p. 100, mais que nos exportations de produits finis, produits qui nécessitent une grande main-d'œuvre, se sont accrues de 9 p. 100. Ces chiffres revêtent une importance fondamentale face à l'argument du gouvernement.

Nos vis-à-vis disaient il y a un an que des hausses de salaires exagérées feraient tort à l'exportation en 1975 et 1976. Or, les statistiques ont été publiées et indiquent qu'au cours des dix premiers mois de 1975, nos exportations, loin de diminuer, ont augmenté, dans les secteurs qui nécessitent une main-d'œuvre nombreuse. Cependant, il semble que le gouvernement ne se préoccupe pas de ce genre d'argument. Les faits ne le dérangent pas. Je ferai remarquer à la Chambre qu'à une exception près, les taux de salaires sont beaucoup plus élevés dans les pays avec lesquels nous commerçons qu'au Canada. La seule exception sont les États-Unis, ce sont principalement des matières premières, secteur qui ne fait presque pas appel à la main-d'œuvre. Le coût de la main-d'œuvre par rapport au coût total est donc réellement négligeable. Par conséquent, les deux principaux arguments qu'invoque le gouvernement pour justifier sa politique de lutte contre l'inflation ne valent rien.

Que dire des échappatoires? J'aurais aimé entendre l'opposition officielle exprimer son inquiétude au sujet de l'absence d'un dispositif efficace pour le contrôle des prix.

**M. Stanfield:** Je l'ai fait.

**M. Broadbent:** Le chef de l'opposition (M. Stanfield) dit qu'il l'a fait et je le crois. Je ne l'ai pas entendu en parler durant le débat à la Chambre. Je sais cependant que d'autres députés ont soulevé la question. J'aurais cru que le parti conservateur, s'il était en faveur d'une politique équitable pour tous, se serait empressé de parler des échappatoires que le gouvernement a précisément prévues dans le projet de loi à l'intention des sociétés. Par exemple, au cas où une société aurait de la difficulté à faire dissimuler ses profits par des comptables, au cas où elle ne réussirait pas à trouver des moyens d'échapper au dispositif pour le contrôle des prix, le gouvernement lui offre des échappatoires intéressantes. Si une société peut prouver que sa productivité a augmenté, elle est exonérée; si elle doit subir des frais avantageux mais imprévus, elle est exonérée; si elle vire habilement les bénéfices de son exploitation à une société mère aux États-Unis, elle est exonérée.

● (1720)

Je rappelle à la Chambre qu'il y a deux semaines, le comptable en chef du ministère du Revenu national estimait qu'à l'heure actuelle l'État perdait un revenu de 2.75 milliards de dollars parce que les filiales installées au Canada transfèrent leurs bénéfices réels aux États-Unis sous forme de frais. Monsieur l'Orateur lorsqu'on parle de 2.75 milliards de dollars, ce n'est pas de la petite bière! Et c'était avant l'introduction du programme actuel.

[M. Broadbent.]

Imaginez donc la pression que l'on va exercer maintenant sur les filiales canadiennes. Comme je l'ai déjà dit, près de 60 p. 100 de l'industrie canadienne est aux mains de sociétés étrangères et principalement de sociétés américaines. Si le gouvernement exerce un contrôle quelconque sur les bénéfices réalisés au Canada, imaginez à quel point une telle mesure va inciter plus que jamais ces sociétés à maquiller leurs bénéfices. Elles chercheront par tout les moyens à ne pas payer d'impôt au Canada en faisant des transferts de frais intersociétés. A mon avis, ce manque à gagner de 2.75 milliards de dollars deviendra bientôt, 3 milliards de dollars, et je m'en tiens à une évaluation extrêmement modérée des pertes de revenus que va nous faire subir ce programme.

C'est pourquoi notre parti ne peut appuyer l'amendement que propose le chef de l'opposition, visant à mettre fin à l'application de cette mesure dans dix-huit mois. Je le répète, nous ne pouvons accepter cette mesure pour plus de dix-huit mois; comme nous l'estimons injuste pour la période de 18 mois, nous trouvons qu'elle est tout aussi injuste pour moins de 18 mois.

**M. Stanfield:** Quelle logique!

**M. Broadbent:** Le chef de l'opposition parle de logique. Je lui rétorque, belle logique que de voter contre un bill du gouvernement qui reprend le programme qu'on a proposé, et de lui refuser son appui parce qu'il n'est pas limité à 18 mois. Je demande aux Canadiens de juger quel est le plus logique, le parti néo-démocrate qui s'est opposé depuis le début à ce bill, qu'il porte sur 18 mois ou sur trois ans, ou le parti conservateur qui approuve le bill s'il dure 18 mois mais pas au-delà.

**M. Stanfield:** Ce n'est pas ce que nous avons dit.

**M. Broadbent:** Voilà sur quoi repose notre position. Le vice fondamental de ce bill, c'est son manque d'efficacité dans le domaine des prix. C'est l'absence de toute initiative sérieuse pour les empêcher de monter. Le gouvernement aurait pu les bloquer. Il aurait pu adopter la solution préconisée depuis déjà plusieurs années par le Nouveau parti démocratique, solution qui consiste à geler les prix dans les secteurs où il n'y a pas de concurrence et à obliger les sociétés à justifier les hausses qu'elles réclament. Cette solution, il l'applique à contre-sens: il autorise les sociétés à augmenter leurs prix, et c'est le consommateur qui doit prouver que les hausses sont injustifiées.

Le programme du gouvernement est plein d'échappatoires. Nous ne pouvons pas l'accepter, puisqu'il ne stabilise pas les prix. Mais le gouvernement ne stabilise pas non plus les revenus des membres des professions libérales. La seule façon efficace d'empêcher la hausse des honoraires des médecins, des avocats et des comptables par exemple, c'est d'imposer à 100 p. 100 la fraction de leurs revenus qui dépasse l'augmentation de \$2,400. Je sais que plusieurs gouvernements néo-démocrates ont proposé cette solution au gouvernement fédéral, à qui ils demandaient de l'appliquer à l'échelle nationale. Mais les libéraux n'en ont pas voulu. Pour tout dire en deux mots, ils ont un programme de limitation des revenus du Canadian moyen, homme de métier ou employé de bureau. Mais le programme ne limite pas les revenus des professions libérales, et il ne contrôle pas les prix.